



VILLE DE LEVALLOIS

L'Adjoint au Maire
SD/AD/SC

Acte affiché le : 22 JUIN 2020

00359

**ARRÊTÉ MUNICIPAL RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
RUE ARISTIDE BRIAND LE MERCREDI 8 JUILLET 2020 DE 8H00 A 12H00**

LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 à L2213-2 et L2122-17,

Vu le Code de la route et notamment les articles R417-10, R411-8 et R325-12,

Vu l'arrêté n°188 en date du 30 mars 2014 modifié, portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°936 du 22 décembre 2017 réglementant le stationnement payant sur le territoire de la commune de Levallois à dater du 1^{er} janvier 2018,

Vu la demande du C.C.A.S.,

Considérant l'importance de la livraison, dans le péristyle de l'Hôtel de Ville, des cadeaux du 14 juillet aux séniors,

Considérant la nécessité de stationner les véhicules des intervenants à proximité du lieu de l'évènement,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Le stationnement est déclaré gênant rue Aristide Briand, côté numéros pairs, depuis la rue du Président Wilson jusqu'à l'entrée de la place de la République, le mercredi 8 juillet 2020, de 8h00 à 12h00.

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place et le présent arrêté devra être affiché, hors mobilier urbain, au droit et en vis-à-vis du lieu de l'intervention, 72h00 avant, par les Services Municipaux.

.....

ARTICLE 3 : Madame le Commissaire de Police, Madame le Chef de la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Pour le Maire et par délégation,

Signé électroniquement par
Sophie DESCHIENS
19/06/2020



Sophie DESCHIENS
Adjoint au Maire délégué à la Voirie,
aux Espaces Verts, à l'Environnement
et aux Bâtiments Municipaux.

N.B : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de CERGY PONTOISE 2-4 boulevard de l'Hautil 95000 CERGY